



CUISINE niveau 1	Enseignement Secondaire Inférieur de Transition DOSSIER PEDAGOGIQUE : UE341 – Code 452101U11D1 www.cefor.be/web/formations.php?Adm=341
-------------------------	---

Organisation	Nombre périodes	240 p
	Local	Atelier cuisine
	Horaire	1 fois semaine matin (9H30 à 14H45) ou soir (17h00 à 22h15) Possibilité d'accélérer la formation en journée (2 fois semaine)
	Divers	Sortie(s)pédagogique(s) extra-horaire

Conditions d'entrée	Aucune connaissance requise en cuisine CEB (fin d'études primaires) ou passer un <u>test</u> : français + 4 opérations mathématiques + unités de mesures) <u>Acceptation Règlement d'Ordre Intérieur (ROI)</u> FBA : accès à la profession
Participation financière :	<u>Inscription +- 100 €</u> <u>+- 25 €</u> Sur présentation d'attestation FOREM, CPAS, AWIPH, - 18 ans <u>Support de cours</u> : Livre + notes à charge de l'étudiant <u>Matières premières</u> : +- 15 €/cours (prévoir avance 30 € au 1 ^{er} cours) <u>Matériel professionnel</u> : Tenue (notamment sécurité) + matériel : +-155 € Le Cefor ouvre un magasin de la 2 ^{ème} semaine de cours jusqu'au début octobre

Programme de cours	Préparations classiques de bases (sauces, potages , purée, coulis , pâtes) Cuisson anglaise, pochée, sautée mixte, friture et gratin Remise en ordre et entretien du matériel Appliquer les techniques de bases aux légumes, fruits, viandes, poissons et volailles Théorie sur l'hygiène et la sécurité (légalisation, allergènes, traçabilité...), technologie (utilisation du matériel, termes techniques, qualités des matières premières ...) La part d'autonomie rencontre des besoins spécifiques (recommencer une préparation, adapter un produit...)
---------------------------	---

Méthodes d'enseignement	: respect des horaires et presences requises cours pratiques en atelier réalisés en groupes, cours théoriques
Evaluations	: L'évaluation portera sur les acquis d'apprentissage (voir dossier pédagogique) - Evaluation formative et continue (en cas d'absence, report sur l'évaluation finale) - Evaluation finale : juin selon date(s) à préciser par le professeur - 2^{ème} session (si ajourné) : début septembre (pas de report en cas d'absence injustifiée)